

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Plan d'actions

Communauté de communes
Cœur & Coteaux du Comminges

Décembre 2024 – Décembre 2029

ars
Agence Régionale de Santé
Occitanie

**contrat
local
de Santé**
OCCITANIE SANTÉ

Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges
3 République | BP 70205 | 31806 Saint-Gaudens Cedex | Tel. 05 61 89 21 42 | coeurcoteaux-comminges.fr

C
CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sommaire

- 3• **EDITOS**
- 5• **CONTEXTE**
 - 5• La Communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges
- 6• **L'INSERTION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DANS LE TERRITOIRE**
 - 6• La co-construction sur les 104 communes
 - 7• Les étapes de la construction du CLS :
- 8• **LES AXES STRATÉGIQUES ET LE PLAN D'ACTIONS**
- 10• **PROTOCOLE DE L'ÉVALUATION DE LA DÉMARCHE CLS**
- 11• **PROTOCOLE DE L'ÉVALUATION DES FICHES ACTIONS**
- 34• **ÉVALUATION DU PLAN D'ACTIONS**
- 34• **COORDINATION**
- 35• **FINANCEMENT DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE PRÉFIGURATION**
- 35• **DURÉE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**
- 35• **MODIFICATION/RÉSILIATION**
- 37• **GLOSSAIRE DES SIGLES**

EDITOS



« Un nouveau souffle pour la santé dans notre territoire »

Notre territoire marque un tournant décisif en matière de santé. Grâce à l'engagement sans faille de 104 acteurs locaux – professionnels de santé, élus et habitants, nous lançons aujourd'hui une démarche ambitieuse visant à améliorer significativement l'accès aux soins et la promotion de la santé pour tous.

Cette initiative, menée en étroite collaboration avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), va se concrétiser par la signature d'un contrat local de santé. Cet accord, fruit d'une réflexion collective et approfondie, répond à un constat simple : nos concitoyens méritent de bénéficier d'un système de santé plus accessible et plus adapté à leurs besoins.

Ce plan d'action, d'une durée de cinq ans, s'articule autour de sept axes prioritaires et de 22 objectifs opérationnels. Il vise à répondre aux problématiques spécifiques de notre territoire, identifiées en concertation avec tous les acteurs concernés.

Pourquoi cet engagement est-il si important ?

Parce que la santé est un bien commun, un droit fondamental. Parce que chaque personne, quel que soit son âge, son lieu de résidence ou ses revenus, doit pouvoir accéder à des soins de qualité, de proximité et en temps utile. Parce que notre territoire a le potentiel de devenir un modèle en matière d'attractivité et d'organisation des soins.

Magali GASTO OUSTRIC

Présidente de la Communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges.



Ce contrat local de santé est une étape majeure dans la construction, d'un système de santé plus juste et plus efficace. Il est le fruit d'une démarche participative qui a permis de fédérer les énergies et de donner une nouvelle dynamique à notre territoire.

Un nouveau modèle de santé : la co-construction au cœur des territoires

Notre société est confrontée à des enjeux de santé complexes et multidimensionnels. Pour y répondre de manière efficace, il est impératif de dépasser les silos et de favoriser une approche globale de la personne, en prenant en compte la dimension sociale, éducative et sanitaire. C'est dans cet esprit que se développe, sur notre territoire, une nouvelle dynamique de co-

construction entre les acteurs de ces différents secteurs.

Une approche globale de la santé

Le contrat local de santé s'inscrit pleinement dans cette dynamique de co-construction. Il offre un cadre privilégié pour articuler les actions des différents acteurs du territoire et pour répondre aux besoins spécifiques des populations. En s'inscrivant dans des dispositifs plus larges comme la Convention territoriale globale, le contrat local de santé permet de renforcer la cohérence des politiques publiques et d'optimiser l'utilisation des ressources.

Alain Boubée,

Vice-président en charge des politiques éducatives, sociales et de santé.

CONTEXTE

La Communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges

Située à mi-chemin entre Mer Méditerranée et Océan Atlantique, peuplée d'environ 45 000 habitants, elle se démarque par un paysage varié entre coteaux, plaine de Garonne et en toile de fond : les Pyrénées. Le territoire comprend la ville de Saint-Gaudens, sous-préfecture, pourvue de tous services et commerces et 103 autres communes. Les 4 Bourgs de Montréjeau, Boulogne-sur-Gesse, Aurignac, l'Isle-en-Dodon offrent tous les services et commerces de proximité. La Communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges offre un cadre de vie de qualité et propose un foncier attractif et encourage la réhabilitation des logements.

-  **45 mn** des Pyrénées
-  **40 mn** de Tarbes
-  **1 h** de Toulouse, Pau et l'Espagne
-  **50 mn** Aéroport de Tarbes et Toulouse
-  **Nombreuses gares** sur tout le territoire

-  **2 h de la mer** et l'océan Narbonne et Biarritz
-  **Le Gers et l'Ariège**
-  **Nombreuses aires de camping-car** et de covoiturage
-  **Transport à la demande (TAD)** sur le territoire
-  **Transports MOVIGO**



Grâce à une politique volontariste, de nouvelles entreprises se sont implantées, créant ainsi des emplois et dynamisant le tissu économique local. Les secteurs de l'industrie, des services et du tourisme connaissent une croissance soutenue, offrant à chacun de nouvelles perspectives. Le cadre de vie est attrayant également car une multitude de loisirs s'y trouvent : sports, sentiers de randonnée, culture. De nombreuses associations organisent tout au long de l'année des événements variés et festifs.



L'INSERTION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DANS LE TERRITOIRE

La Communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges s'est lancée dans la démarche du Contrat local de santé pour faire face aux défis de demain, il est primordial de passer d'une logique curative à une logique préventive. La promotion de la santé est ainsi au cœur de notre politique publique. Cela implique de mettre en place des actions concrètes pour favoriser des modes de vie sains, réduire les inégalités sociales de santé et renforcer la résilience des populations.

La Communauté de communes par son projet territorial, vise à rechercher une cohérence et une équité territoriale dans tous les domaines de ses compétences afin que tous les habitants bénéficient des mêmes opportunités. Cette approche globale permettra de répondre aux attentes de tous, aujourd'hui et demain et de faire de ce territoire un lieu où il fait bon vivre.

La dimension de la santé entre dans l'enjeu de **la Ruralité** du projet de territoire car elle touche tous les aspects de la vie des habitants : le cadre de vie, l'habitat, l'offre de service, les mobilités, l'accès aux droits, le maintien à domicile des personnes. L'engagement prononcé en faveur de la santé depuis quelques années renforce la dynamique entre acteurs de la santé et les politiques sociales et économiques.

La co-construction sur les 104 communes

En ce sens, la démarche de co-construction du CLS repose sur la pluralité des acteurs du territoire. Elle s'inscrit dans un tissu local permettant de mettre en place des actions adaptées et concertées avec les habitants.

Ont participé à la construction du diagnostic et à l'élaboration du plan d'actions.

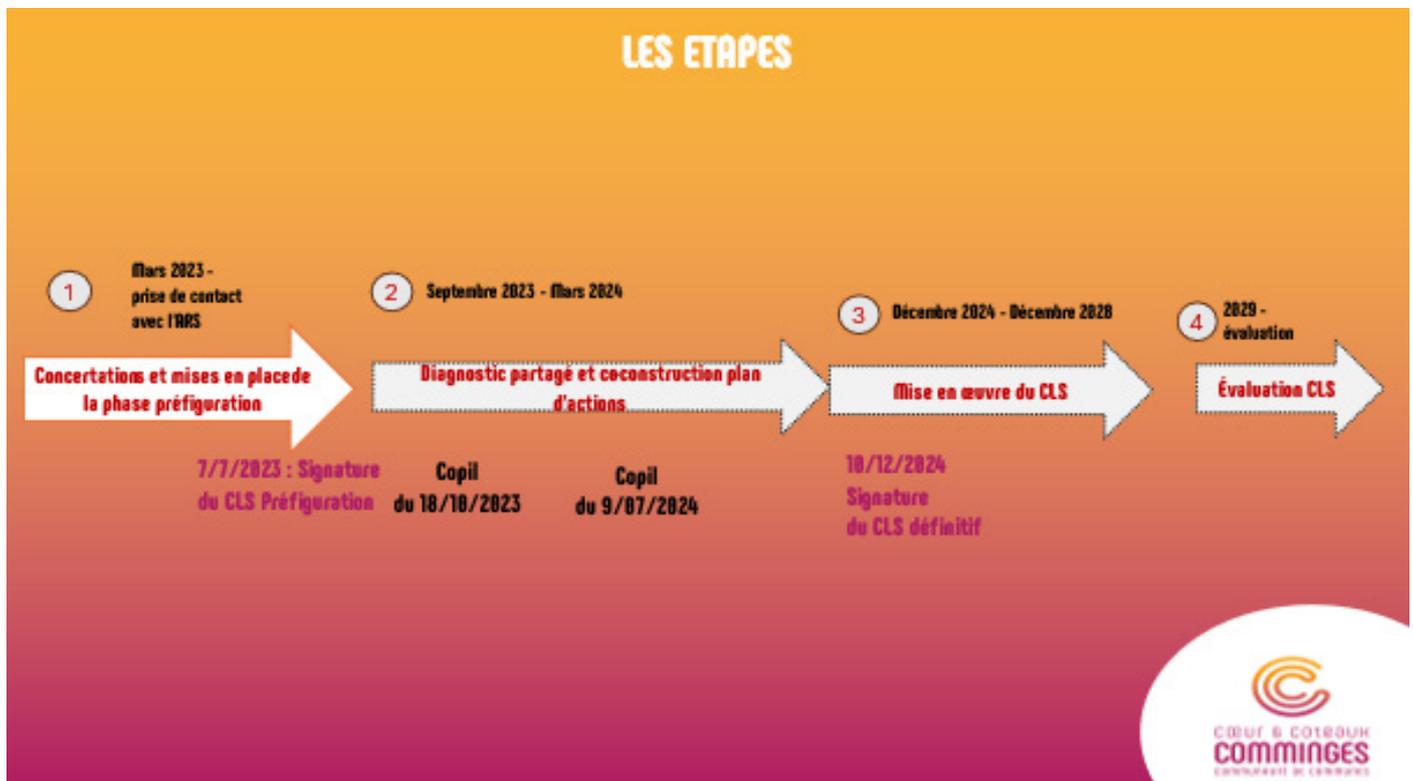
405 habitants
58 élus
153 professionnels de santé
29 partenaires

Mais le CLS est aussi une démarche inscrite dans un système local de santé où les acteurs doivent rechercher une complémentarité.

L'INSERTION DU CLS DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ LOCAL



Les étapes de la construction du CLS :



À l'issue de la phase du diagnostic partagé, la mise en œuvre du plan d'actions se poursuivra jusqu'à décembre 2024 et se poursuivra jusqu'en 2028. L'année 2029, sera consacrée à son évaluation.

LES AXES STRATÉGIQUES ET LE PLAN D' ACTIONS

Les groupes de travail thématiques (104 personnes) ont donné lieu à un plan d'actions qui a été soumis au comité technique puis le plan d'action a été validé en comité de pilotage le 9 juillet 2024. Il se traduit par 7 axes stratégiques qui concourt à développer 22 objectifs :

Axe 1 | L'accès aux droits et aux soins pour toutes et tous



L'accès aux soins est avant tout un enjeu de santé publique : un accès facile aux soins permet à la population de mieux se soigner, de faciliter les démarches de prévention et donc de rester en bonne santé plus longtemps.

C'est également un enjeu d'équité : il est essentiel de tout mettre en œuvre pour que les habitants puissent bénéficier partout d'une prise en charge de qualité.

Axe 2 | La prévention et la promotion des comportements favorables à la santé

La prévention est l'ensemble des mesures visant à éviter ou réduire le nombre et la gravité des maladies, des accidents et des handicaps (*définition de l'OMS, 1948*).

La promotion de la santé représente donc un processus politique et social qui combine d'une part des actions visant à renforcer les aptitudes et les capacités des individus, et d'autre part des mesures visant à changer la situation sociale, environnementale et économique.



Axe 3 | La santé mentale à tous les âges de la vie



La notion de santé mentale recouvre un champ très large qui renvoie à un état d'équilibre individuel et collectif. Souvent réduits à « la psychiatrie », les problèmes en santé mentale peuvent affecter chacun d'entre nous. Chaque individu a le pouvoir d'agir sur sa santé mentale en ayant une vie sociale et affective stable, en développant une activité spirituelle, physique et sportive, etc.

Axe 4 | Le cadre de vie, l'aménagement durable du territoire pour une meilleure santé



Cette notion recouvre tous les aspects de la santé humaine qui sont déterminés par nos conditions de vie : l'habitat, le bruit que l'on perçoit, notre alimentation... Un environnement sain constitue une ressource pour préserver la santé humaine. Si notre environnement est dégradé, il peut contribuer au développement de nombreuses maladies comme les cancers ou les pathologies respiratoires...

Axe 5 | Le parcours des personnes vulnérables et leurs aidants

personnes âgées, en situation de handicap, en situation de précarité

La notion de parcours de vie désigne l'ensemble des événements intervenant dans la vie d'une personne et les différentes « périodes » et transitions qu'elle connaîtra.

Cette notion, interroge les politiques publiques dans de nombreux domaines (*santé, éducation, mobilités, formation, justice, logement...*) et la façon dont elles parviennent à favoriser l'adéquation des parcours des personnes avec leur projet de vie.



Axe 6 | La santé des professionnels



La santé des professionnels est l'enjeu prioritaire du ministère de la Santé et de la Prévention. La lutte contre les violences faites aux professionnels de santé vise à sensibiliser et inciter les usagers à un changement de comportement. Les risques psychosociaux sont au centre de l'attention dans l'accord national interprofessionnel

« pour une prévention renforcée et une offre renouvelée en matière de santé au travail et conditions de travail » du 9 décembre 2020.

Axe transversal | La visibilité des actions et la communication

La coordination, la mise en réseau des acteurs du champ de la santé sont des enjeux majeurs pour fluidifier et faciliter les parcours de soins, partager l'information entre professionnels, initier de nouveaux partenariats, fédérer les acteurs, développer une culture commune sur la santé en renforçant l'approche « une seule santé » sur tout le territoire.





PROTOCOLE DE L'ÉVALUATION DE LA DÉMARCHE CLS

Objectif associé	Critère d'évaluation	Indicateurs demandés dans le cadre du CLS
Mesurer le portage politique de la démarche CLS	Engagement des porteurs	Fréquence des réunions coordo-ARS Fréquence des réunions coordo-référent(s), collectivité-élu à la santé
Mesurer la gouvernance du CLS et le rôle des instances	Représentativité	Mesure de la représentativité des instances de gouvernance
	Activité	Activité des instances
Mesurer l'implication des partenaires et la dynamique territoriale du projet CLS	Dynamique territoriale / partenariale	Fréquence de réunions projets organisées Articulation(s) avec d'autres politiques de la ville Articulation(s) avec les champs de la Santé Articulation partenariale dans la réalisation des actions Articulation(s) avec d'autres dispositifs (<i>CLSM, DAC, PTSM, CPTS, Opérateurs itinérants, ...</i>)
Mesurer l'activité réelle du CLS et assurer le suivi de la mise en œuvre du projet CLS	Engagement des pilotes et contributeurs	Nombre de rencontres de pilotes d'actions de fiches priorisées pour la formalisation et le suivi Nombre de sous-GT initiés sur l'année N Nombre réel de GT effectifs sur l'année N Identification des leviers et des freins à la mise en œuvre des actions et à la continuité des GT initiés
	Activité	Taux d'actions priorisées par fiche action Taux d'actions mises en œuvre Taux d'avancement des fiches actions Nombre d'actions ou de fiches actions modifiées et/ou ajoutées
Mesurer l'efficacité de la stratégie de communication du CLS - interne et externe	Lisibilité de l'activité du CLS	Nombre d'outils opérationnels de communication créés (<i>site internet (page sur le site de la collectivité), newsletter, compte LinkedIn...</i>) Effectivité des canaux de communication



PROTOCOLE DE L'ÉVALUATION DES FICHES ACTIONS

Chaque action sera évaluée avec les indicateurs propres à l'action. Ceux-ci seront débattus avec les Pilotes et les partenaires. D'une façon générale, le tableau ci-dessous présente les indicateurs demandés.

Objectif	Indicateurs demandés dans le cadre du CLS
Mesurer l'efficacité de l'action	Nombre de personnes touchées / bénéficiaires Pourcentage du public visé (<i>représentation de leur part</i>) Pertinence du public cible Nombre de rdv donnés / pris Taux d'utilisation/de recours au projet par la population La localisation de l'action La date / la période de l'action
Mesurer la satisfaction des bénéficiaires	Pourcentage de réponse favorable/positive / de satisfaction Nombre de rendez-vous donnés / pris
Mesurer l'opérationnalité et la dynamique de l'action	Nombre de stands tenus Respect des délais Respect des coûts (<i>évalués</i>) Taux d'utilisation/de recours au projet par la population

FICHE ACTION 1.1 : favoriser l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé

ENJEU : créer de la cohésion et une dynamique entre étudiants en santé et promouvoir le territoire pour faciliter l'installation de nouveaux soignants. Valoriser les opportunités d'installations et de remplacements

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

Projet Régional de Santé / Schéma Régional de Santé / STS31
Engagement #3 Défi #1 Engagement #3 Défi #5
Engagement #4 Défi #2
Projets de santé CPTS
Programme Régional d'Accès à la Prévention
Et aux Soins des plus démunis (PRAPS)

Constat partagé : démographie médicale insatisfaisante en généralistes (MT) et principalement des spécialistes (ophtalmologiste, dermatologue, gynécologue). Délais d'attente trop long
Difficulté d'accès aux soins non programmés
Besoin d'inciter les médecins à s'installer sur le territoire, travailler avec les internes, attirer de nouveaux médecins/spécialistes et nouveaux métiers (IPA)

- ◇ **Action 1.1.1 : renforcer l'accueil et l'accompagnement des étudiants et futurs professionnels en santé sur le territoire** en organisant des journées d'accueil, de découverte et de cohésion sur le territoire entre étudiants en santé, MSU, acteurs locaux sportifs et culturels.
- ◇ **Action 1.1.2 : créer un guichet d'accueil pour les futurs professionnels de santé sur le territoire**
 - » 1 Référente au sein de la Communauté
 - » 1 Référent au sein de la CPTS
 - » Elaboration d'un livret d'accueil du nouvel arrivant
- ◇ **Action 1.1.3 : créer un plateforme numérique dédiée à la santé**
 - » A visée des futurs professionnels : création d'un cahier des charges
 - » A visée du public : annuaire des professionnels
- ◇ **Action 1.1.4 : soutenir la création de structures coordonnées :** MSP -ESP, CENTRE DE SANTE pour une équité sur le territoire et favoriser l'attractivité du territoire.

PILOTE(S)

1. Communauté-Association santé territoire-CCGE
2. CPTS-Communauté
3. CPTS -Communauté
4. Communauté

CO-PILOTE(S): IFSI, IFAS, Mairie de St Gaudens- SUP COMMINGES

PARTENAIRES À MOBILISER : Communes, Facultés de santé, CCGE, CPTS, pôle emploi, Job en Comminges, l'Hôpital, associations sportives et culturelles

PUBLIC CIBLE

Élus locaux
Professionnels : professionnels du territoire et futurs professionnels
Tout arrivant sur le territoire

FICHE ACTION 1.2 : améliorer l'accessibilité aux services de santé et le parcours de soins du patient

ENJEU : lutter contre l'isolement et le renoncement aux soins

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

Projet Régional de Santé / Schéma Régional de Santé / STS31
Engagement #3 Défi #1
Engagement #3 Défi #5
Engagement #4 Défi #2
Projets de santé des CPTS
Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS)

Constat partagé :

Difficulté d'accéder à un rdv médical en urgence
Service des urgences hospitalières saturés
SAS à développer, communiquer
Les plus isolées renoncent à se déplacer pour accéder aux spécialistes (*ophtalmologiste, dermatologue*)
Territoire rural étendu
Difficulté dans les déplacements lointains Attirer de nouveaux médecins/spécialistes et nouveaux métiers (*IPA, AZALEE*)

♦ **Action 1.2.1 : répondre aux besoins de soins non programmés de premier recours = fiche action projet de santé CPTS**

♦ **Action 1.2.2 : créer un groupe de travail sur les parcours des patients dans chaque bassin de vie**

» Cartographier les besoins des territoires, les ressources des structures (*locaux, personnel*)

PILOTE(S)

1. CPTS
2. CPTS-ARS-Communauté

CO-PILOTE(S): Communauté de communes, ARS

PARTENAIRES À MOBILISER : Communes, les internes, Professionnels de santé et du social, les structures demandeuses de soins

PUBLIC CIBLE

Professionnels : professionnels du territoire et futurs professionnels
Les patients sans médecins traitant, les plus éloignés du soin

FICHE ACTION 1.3 : accompagner les personnes les plus éloignées du soin en renforçant le parcours sanitaire et social

ENJEU : lutter contre les inégalités en santé

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

Projet Régional de Santé / Schéma Régional de Santé / STS31
 Engagement #3 Défi #1 Renforcer l'accès aux soins de proximité et les pratiques, organisations et techniques innovantes
 Engagement #3 Défi #5 Améliorer l'offre de santé en réponse aux moments de vulnérabilité et aux besoins de rétablissement de la personne
 Engagement #4 Défi #2 Garantir le continuum des prises en charges et des accompagnements entre la ville, l'hôpital et le secteur médico-social
 Projets de santé des CPTS
 Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS)

Constat partagé :

en généralistes (MT) et principalement des spécialistes (ophtalmologiste, dermatologue, gynécologue). Délais d'attente trop long
 Difficulté d'accès aux soins non programmés
 Besoin d'inciter les médecins à s'installer sur le territoire, travailler avec les internes, attirer de nouveaux médecins/spécialistes et nouveaux métiers (IPA)

- ♦ **Action 1.3.1 : valoriser et développer l'accompagnement des personnes aux RDV médicaux par les aides à domicile.**
 - » Accompagnement pour le trajet, prise de RDV, entrée RDV par les aides à domicile des services d'accompagnement à domicile : financement dans le plan d'aide APA - CD 31
- ♦ **Action 1.3.2 : renforcer sur le territoire l'accès à l'accompagnement social en créant un groupe thématique**
 - » Mise place des permanences d'Assistante sociale - ambassadeur en santé dans les maisons de santé pour sensibiliser les habitants sur leurs droits (*public en difficulté*)
- ♦ **Action 1.3.3 : organiser des espaces de rencontres entre professionnels de santé/équipe de soins et professionnels du médico-social pour une approche globale de la personne**
 - » Elargir les cafés des partenaires du CIAS
 - » Création de Forum, journées d'échanges, RETEX, ...

PILOTE(S)

1. Services d'aides à domicile – CD 31
2. Communauté / CIAS - CD 31
3. Communauté

PARTENAIRES À MOBILISER : ADMR, SAAD, SSISAD, MSP, ARS, CD 31, SERVICES AUTONOMIE A DOMICILE, SSIAD, HOPITAL, TOUT PARTENAIRE SOCIAL

PUBLIC CIBLE

Professionnels : aides à domicile, éducateurs, assistantes sociales, médecins
 Coordinateurs des MSP, toute personne vulnérable

FICHE ACTION 1.4 : mener une réflexion sur le transport facilitant l'accès aux soins

ENJEU : lutter contre les inégalités en santé

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

Projet Régional de Santé / Schéma Régional de Santé / STS31

Engagement #3 Défi #1 Renforcer l'accès aux soins de proximité et les pratiques, organisations et techniques innovantes

Engagement #3 Défi #5 Améliorer l'offre de santé en réponse aux moments de vulnérabilité et aux besoins de rétablissement de la personne

Engagement #4 Défi #2 Garantir le continuum des prises en charges et des accompagnements entre la ville, l'hôpital et le secteur médico-social

Projets de santé des CPTS

Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS)

Constat partagé :

Précarité

Vieillesse de la population, augmentation du nombre de personnes dépendantes

Difficulté d'accès aux soins pour les demandeurs d'asile

Manque de coordination santé – social

Prise en charge de la personne par secteur, cloisonnement, manque de connaissance des acteurs, prise en charge complexe à revoir sur le terrain

Le service PASS repère les difficultés sociales lors d'arrivées aux urgences hospitalières

♦ Action 1.4.1 : participer à la mise en place d'un projet de mobilité santé solidaire sur le territoire en articulation avec le transport à la demande

- » Améliorer l'accessibilité aux transports vis-à-vis des aidants, personnes éloignées du soin
- » Améliorer la visibilité du transport à la demande de la Communauté
- » Mise en place du transport solidaire : accompagnement individuel gratuit

♦ Action 1.4.2 : mettre en place sur le territoire des projets de mobilité (co-voiturage par exemple) pour améliorer l'accès des habitants aux ressources et services de santé du territoire

- » Création d'un BlaBlaCar santé pour les usagers

PILOTE(S)

1. Croix Rouge Française-Communauté et ARS
2. Communauté-CD 31

PARTENAIRES À MOBILISER : CD 31, SERVICES AUTONOMIE A DOMICILE, SSIAD, HOPITAL, TOUT PARTENAIRE SOCIAL, CIAS, Mairies, Maison de santé,

PUBLIC CIBLE

Personne éloignées du soin
Toute personne vulnérable

FICHE ACTION 1.5 : promouvoir les formations médicales ou paramédicales dans le Comminges

ENJEU : vérifier la cohérence des formations sur le territoire avec les besoins réels et les anticiper

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

Projet Régional de Santé / Schéma Régional de Santé / STS31

Constat partagé :

Inégalités dans l'accès aux études supérieures des jeunes Commingeois : coût des études, auto censure

Besoin de formations qualifiantes locales en lien avec les métiers en tension

Méconnaissance de l'offre de formation du territoire

Problème fléchage de Parcours up

Manque d'attractivité de la ville : bar, restaurant,

Décalage entre les formations du territoire et le fait que les personnes ne puissent pas forcément y accéder

Méconnaissance de l'offre de formation, de lisibilité

Méconnaissance du taux d'insertion dans le territoire après formation

♦ Action 1.5.1 : faire un état des lieux des offres de formation en matière sanitaire social

- » Identifier les acteurs de formation sanitaire, sociale
- » Mesurer l'insertion professionnelle des diplômés en sortie de formation (*IFSI, IFAS, bac Pro ASPP, SAPAT, aide à domicile ...*)
- » Identifier les besoins du territoire sur le Comminges, préciser la problématique des secrétaires médicales, des mentions complémentaires
- » Favoriser la communication - connaissance des formations d'emploi dans le domaine sanitaire, social, médico-social en organisant un forum/santé = salon TAF ou autre salon vers les demandeurs d'emplois et les jeunes
- » Communiquer sur l'ensemble des offres de formations sanitaires et sociales

♦ Action 1.5.2 : créer une « filière optionnelle en santé » dans les deux lycées privés-publics

- » **Organiser** l'option « **ambition études santé** » en 1^{ère} et terminale pour faciliter l'accès aux études en santé et leur réussite (*PASS*)

PILOTE(S)

1. La REGION
2. LES LYCEES – LES PROFESSIONNELS DE SANTE- LA REGION, L'UNIVERSITE DE SANTE. LA COMMUNAUTE, RESEAU SUP' COMMINGES.

CO-PILOTE(S): COMMUNES DE SAINT GAUDENS

PARTENAIRES À MOBILISER : Structures de formation - IFSI, IFAS, professionnels de santé maitres de stage, ARS

PUBLIC CIBLE

60 Elèves de classe de scientifique se destinant aux études en santé.

Professionnels de santé du territoire encadrant

FICHE ACTION 1.6 : consolider et poursuivre les actions de proximité à destination des habitants du territoire

ENJEU : limiter le non-recours aux droits et à la santé

<p>Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales</p> <p>Projet Régional de Santé / Schéma Régional de Santé / STS31</p> <p>Engagement #3 Défi #1 Renforcer l'accès aux soins de proximité et les pratiques, organisations et techniques innovantes</p> <p>Engagement #3 Défi #5 Améliorer l'offre de santé en réponse aux moments de vulnérabilité et aux besoins de rétablissement de la personne</p> <p>Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS)</p>	<p>Constat partagé :</p> <p>Population âgée, parfois isolée et personnes en grande précarité</p> <p>Besoin d'être accompagné dans la création et utilisation des plateformes en santé, de l'usage des ordinateurs</p> <p>Manque de visibilité et connaissance des dispositifs existants (<i>bilans de santé, Doctolib, téléconsultation, guides, annuaires</i>)</p> <p>Manque d'accès aux soins pour les personnes en situation de précarité : défaut de droit à jour pour les personnes itinérantes ou n'ayant pas vu de médecins depuis très longtemps.</p> <p>Manque de visibilité et connaissance des dispositifs existants (<i>bilans de santé, actes assurés par les infirmières, sage-femmes, orthoptistes ...</i>)</p> <p>Complexité des démarches administratives numériques</p> <p>* problématique d'accès aux spécialistes</p> <p>*droits non renouvelés</p>
--	--

◊ Action 1.6.1 : renforcer le réseau d'ambassadeurs en santé sur le territoire

- » Développer un réseau d'ambassadeurs en numérique et santé sur le territoire en s'appuyant sur les acteurs de médiation existants (*Maison France service, conseillère du numérique, bus mobile, GRADES, tiers lieux, CPAM ...*) afin de sensibiliser-former à l'usage du numérique les personnes les plus éloignées + PROFESSIONNELS
- » Valoriser les bilans de santé CPAM par les travailleurs sociaux

◊ Action 1.1.3 : mise en place d'ateliers collectifs d'information et d'accompagnement aux droits des personnes en situation de vulnérabilité

- » Mise en place d'ateliers collectifs d'information et d'accompagnement aux droits et actions ponctuelles de RDV Individuels dans le cadre de Forums

PILOTE(S)

1. CIAS - Communauté
2. CPAM - MSA

CO-PILOTE(S): GRADES - Tiers lieux

CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES : COMMUNES, MAISON DE SANTE, ASSOCIATIONS, ARS

PUBLIC CIBLE

Personne éloignées du soin et du numérique
Toute personne ayant besoin d'accompagnement vers le numérique

FICHE ACTION 1.7 : accompagner les usagers pour une meilleure appropriation des outils de communication

ENJEU : limiter le non-recours aux droits et à la santé

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

Projet Régional de Santé / Schéma Régional de Santé / STS31

Engagement #3 Défi #1 Renforcer l'accès aux soins de proximité et les pratiques, organisations et techniques innovantes

Engagement #3 Défi #5 Améliorer l'offre de santé en réponse aux moments de vulnérabilité et aux besoins de rétablissement de la personne

Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS)

Constat partagé

Population âgée, parfois isolée et personnes en grande précarité

Besoin d'être accompagné dans la création et utilisation des plateformes en santé, de l'usage des ordinateurs

Manque de visibilité et connaissance des dispositifs existants (*bilans de santé, Doctolib, téléconsultation, guides, annuaires*)

Manque d'accès aux soins pour les personnes en situation de précarité : défaut de droit à jour pour les personnes itinérantes ou n'ayant pas vu de médecins depuis très longtemps.

Manque de visibilité et connaissance des dispositifs existants (*bilans de santé, actes assurés par les infirmières, sage-femmes, orthoptistes ...*)

Complexité des démarches administratives numériques

* problématique d'accès aux spécialistes

*droits non renouvelés

♦ Action 1.7.1 : diffuser l'information

- » Au niveau des professionnels : diffuser les outils existants (*annuaires, liste des téléconsultations, guide urgence sociale, soli guide*) et relayer les campagnes CPAM-MSA grâce aux structures accueillant le public cible + associations, mairies...
- » Pour les usagers : Création d'outils de communication : numéros d'urgence et répertoire en santé sur le territoire (*exemple de l'agenda de la Mairie de St Gaudens - Outil aide-mémoire des dates pour le renouvellement de droits*)

PILOTE(S)

1. DAC 31 - Communauté

CO-PILOTE(S): GRADES, Tiers lieux

CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES : LES COMMUNES, STRUCTURES MEDICALES ET SOCIALES, CPTS, MAISON DE SANTE, ASSOCIATIONS, ARS

PUBLIC CIBLE

Tout public, Personne éloignées du soin et du numérique

FICHE ACTION 1.8 : faciliter l'accès aux soins grâce à l'interprétariat pour les publics migrant

ENJEU : limiter le non-recours aux droits et à la santé

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

Projet Régional de Santé / Schéma Régional de Santé / STS31

Engagement #3 Défi #1 Renforcer l'accès aux soins de proximité et les pratiques, organisations et techniques innovantes

Engagement #3 Défi #5 Améliorer l'offre de santé en réponse aux moments de vulnérabilité et aux besoins de rétablissement de la personne

Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS)

Constat partagé

De nombreuses consultations médicales quotidiennes auprès de publics allophones

Difficulté de compréhension de conseils

Besoin de traduction

Besoin d'accompagnement

◇ Action 1.8.1 : Mettre en place de l'interprétariat expérimental au sein de structures sanitaires de premier recours du territoire

PILOTE(S)

1. CHU Toulouse - Communauté

CO-PILOTE(S): Maisons de santé Pluriprofessionnelles

CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES : LES ASSOCIATIONS accompagnement social, ARS, CADA

PUBLIC CIBLE

Public allophone

Axe 2 : renforcer la prévention et la promotion des comportements favorables à la santé

FICHE ACTION 2.1 : développer les actions de prévention et d'éducation pour tous

En Cours

ENJEU : mieux informer et dépister

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

Projet Régional de Santé / Schéma Régional de Santé / STS31

Engagement #1 : Défi #2 : Renforcer la visibilité, la lisibilité et l'attractivité des programmes et actions de prévention, de promotion de la santé et de santé environnementale

Engagement #1 : Défi #3 : Adapter la stratégie de prévention et promotion de la santé aux besoins des publics prioritaires dont les publics vulnérables

Engagement #1 : Défi #4 Renforcer le dépistage, le repérage et l'accompagnement précoces

Convention Territoriale Globale, Projets de santé, CPTS, MSP

Projet Educatif de Territoire

Constat partagé :

Insuffisance des dépistages 30 % de dépistage pour le Cancer colorectal

Besoin d'organiser des campagnes d'informations et de dépistages locales en s'appuyant sur les structures accueillant les personnes les plus éloignées de l'information et les professionnels de santé

Présence plus élevée de diabétiques et de cancers sur les territoires

◇ Action 2.1.1 : développer la visibilité des actions et acteurs de la prévention sur le territoire en

- » Améliorant la diffusion de l'information des campagnes de dépistage (*cancer du sein, avec la CPTS, CPAM-MSA*) en fonction des territoires et des inégalités d'accès au dépistage grâce à :
 - * La communication : presse, panneaux lumineux, les mairies, MSP, Pharmacies, réseaux sociaux...
 - * Des ambassadeurs de la prévention en santé au sein des structures (*CIAS, relais, croix rouge française pour faire le relais vers les publics et lors de festivités, salons, forums, marchés, ...*)
- » Développant la prévention itinérante : Bus de santé, bus du cœur, Mammobile, bus du secours populaire, bus dentaire, etc.

◇ Action 2.1.2 : développer et soutenir les sujets de prévention et de promotion de la santé auprès des jeunes

- » Informer dès l'entrée en crèche des risques de l'usage des écrans, l'intérêt du calendrier vaccinal, etc....
- » Mener des ateliers valorisant les compétences psychosociales des enfants et renforcer les liens intra-familiaux (*Programme de soutien aux familles 6-11 ans, Jo 2024*)
- » Repérer et agir contre l'obésité dans le milieu scolaire et périscolaire : s'insérer dans la démarche de l'Education nationale « retrouve ton cap ».
- » Sensibiliser les collégiens et lycéens l'usage du tabac, diverses conduites à risques

PILOTE(S)

1. CPAM – MSA – Communauté - CPTS- CAF 31
2. EDUCATION NATIONALE - MISSION LOCALE - ENSEIGNEMENT AGRICOLE- EAJE-ALAE

CO-PILOTE(S): CAF - ARS - CIAS - CD 31.

CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES : EAJE-RELAIS PETITE ENFANCE, ASSISTANTES MATERNELLES, PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE, ACCEPT, PLANNING FAMILIAL, IDE AZALEE, PMI, SAGE-FEMMES, MAISON DE SANTE, ASSOCIATIONS

PUBLIC CIBLE

Tout public : de la parentalité au grand âge

Axe 2 : renforcer la prévention et la promotion des comportements favorables à la santé

FICHE ACTION 2.2 : favoriser une alimentation de qualité et la pratique d'activités physiques et sportives

2025
et suivantes

ENJEU : promouvoir une bonne hygiène de vie auprès des habitants, notamment des enfants et des jeunes

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

Existence d'une politique Nationale en faveur du sport.
Projet Régional de Santé / Schéma Régional de Santé / STS31
Engagement #1: Défi #2 : Renforcer la visibilité, la lisibilité et l'attractivité des programmes et actions de prévention, de promotion de la santé et de santé environnementale
Engagement #1: Défi #3 : Adapter la stratégie de prévention et promotion de la santé aux besoins des publics prioritaires dont les publics vulnérables
Engagement #1: Défi #4 Renforcer le dépistage, le repérage et l'accompagnement précoces
Convention Territoriale Globale, Projets de santé des CPTS, MSP, Projet Educatif de Territoire

Constat partagé :

30 % des élèves sont en surpoids au collège
Chute de la pratique du sport à l'adolescence,
Baisse d'adhérents dans les associations suite covid.
Multiplicité de l'usage des outils numériques
Besoin de développer les activités sport-santé auprès des jeunes notamment et de façon intergénérationnelle
Besoin de favoriser une alimentation saine en sensibilisant les plus précaires, les jeunes, les habitants

◇ Action 2.2.1 : Promouvoir l'alimentation saine auprès des habitants du territoire

- » Développer les formations et sensibilisation sur l'alimentation par des nutritionnistes : goûter équilibré, atelier cuisine auprès des parents, soutenir les actions de nutrition (PNNS) envers les plus jeunes, femme enceinte, ...
- » Créer un partenariat avec les producteurs locaux pour fournir des produits locaux en circuit court (*paniers de légumes aux femmes enceintes les plus démunies, personnes fragiles, dans les EHPAD, les écoles*) en lien avec le projet du Pôle développement économique de la Communauté
- » Développer l'information sur les initiatives locales de marchés de producteurs (*information digitale*)
- » S'insérer dans les démarches du Plan Alimentaire Territorial porté par le PETR

◇ Action 2.2.2 : Faciliter l'accès aux activités physiques et sportives sur le territoire

- » Promouvoir le sport auprès des enfants - jeunes en lien avec la promotion du patrimoine paysager et des structures sportives et culturelles lors d'événements sportifs -culturels = défi familial ex ; création d'un cahier ludique pour chaque action -jardiner avec les grands parents, sport avec les parents ...
- » Encourager le développement de projets sport-santé- bien-être : labellisation d'une maison sport santé ou création d'antennes.
- » Développer des partenariats entre les associations sportives et les professionnels de santé (*ordonnance sport santé*), pour une continuité du sport après la rééducation (*MSP MONTREJEAU-*)
- » Créer un conseil des jeunes intercommunal pour sensibiliser «Pair à pair»

◇ Action 2.2.3 : Organiser des forums et des manifestations sportives pour promouvoir la santé par le sport

- » Création d'un forum multi sport en COMMINGES «les Olympiades en Comminges » et y mener des ateliers sur l'alimentation
- » Promouvoir la santé au Salon des Pyrénéennes : jouer les « ambassadeurs alimentation et santé » pour tous (*et aussi envers les agriculteurs*)

PILOTE(S)

1. POLE ENFANCE JEUNESSE DE LA 5C - CIAS - COMMUNAUTÉ - PETR
2. COMMUNAUTÉ - HOPITAL - MSP MONTREJEAU - EFFORMIP- LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ - LES ASSOCIATIONS SPORTIVES - MSP ST GO SANTE
3. MAIRIE DE SAINT-GAUDENS - COMMUNAUTÉ

CO-PILOTE(S): MAISON DE L'AVENIR-JARDIN D'HUOS, CPAM MSA, EFFORMIP

CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES : ARS, MAISONS DE SANTE, ASSOCIATIONS SPORTIVES, CAF 31, CD 31- MJC - MISSION LOCALE- ECOLES/ COLLEGES/LYCÉES

PUBLIC CIBLE : professionnels : tout encadrant en lien avec des enfants EAJE 0-3 ans et ALAE/EN 6-18 ans,
Parents, enfants, jeunes, tout habitant

Axe 2 : renforcer la prévention et la promotion des comportements favorables à la santé

FICHE ACTION 2.3 : renforcer le recours à la vaccination et aux dépistages pour les jeunes en particulier

2025 et suivantes

ENJEU : mieux dépister et informer

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

Existence d'une politique Nationale en faveur du sport.

Projet Régional de Santé / Schéma Régional de Santé / STS31

Engagement #1: Défi #2 : Renforcer la visibilité, la lisibilité et l'attractivité des programmes et actions de prévention, de promotion de la santé et de santé environnementale

Engagement #1: Défi #3 : Adapter la stratégie de prévention et promotion de la santé aux besoins des publics prioritaires dont les publics vulnérables

Engagement #1: Défi #4 Renforcer le dépistage, le repérage et l'accompagnement précoces

Convention Territoriale Globale

Projets de santé des CPTS, MSP

Projet Educatif de Territoire

Constat partagé :

Méconnaissance des lieux de dépistage et des structures en matière de santé sexuelle et vie affective.

Eloignement géographique des Centres de santé sexuelle, de l'Hôpital, des associations en santé sexuelle et des Lycées Comminges

Manque d'information sur la vaccination des tout petits

♦ Action 2.3.1 : sensibiliser les jeunes sur la santé sexuelle et affective

- » Sensibiliser sur les modes de transmissions des IST dans les lycées et dépistage en itinérance et dans les lycées
- » Réaliser un diagnostic et rendre visible auprès des jeunes les lieux de permanences d'informations en santé sexuelle et affective sur le territoire

♦ Action 2.3.2 : développer et soutenir les actions de prévention sur le territoire auprès des enfants de 0 à 6 ans et de leurs parents

- » Informer dès l'entrée du calendrier vaccinal : faire intervenir un intervenant dans les crèches.

PILOTE(S)

1. ACCEPT, CENTRE DE SANTE SEXUELLE DU CD 31, LES PROFESSIONNELS DE SANTE, L'EN
2. ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS, PMI, RELAIS PETITE ENFANCE, PEJ, CIAS

CO-PILOTE(S): CD 31, EDUCATION NATIONALE

PARTENAIRES À MOBILISER : MJC, CD 31, MISSION LOCALE, LYCEES, ASSOCIATION « ECOUTE MOI GRANDIR », CPAM, MSA, MUTUALITE FRNACAISE OCCITANIE, ARS

PUBLIC CIBLE

LES ADOLESCENTS ET LES JEUNES ADULTES-

PARENTS DES CRECHES - RELAIS PETITE ENFANCE - TOUT PARENT- PROFESSIONNELS : PROFESSIONNELS 0-6 ANS

Axe 2 : renforcer la prévention et la promotion des comportements favorables à la santé

FICHE ACTION 2.4 : développer les actions de sensibilisation aux addictions

2025 et suivantes

ENJEU : mieux informer les jeunes sur les conduites à risque

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

Projet Régional de Santé / Schéma Régional de Santé / STS31

Engagement #1: Défi #2 : Renforcer la visibilité, la lisibilité et l'attractivité des programmes et actions de prévention, de promotion de la santé et de santé environnementale

Engagement #1: Défi #3 : Adapter la stratégie de prévention et promotion de la santé aux besoins des publics prioritaires dont les publics vulnérables

Engagement #1: Défi #4 Renforcer le dépistage, le repérage et l'accompagnement précoces

Convention Territoriale Globale

Projets de santé des CPTS, MSP

Projet Educatif de Territoire

Constat partagé :

Besoin de sensibiliser les jeunes sur les comportements à risques (Addictions, consommations de produits, alcool)

2 niveaux : la consommation « découverte à l'adolescence = conduite à risque » et la consommation problématique

◊ Action 2.4.2 : Développer les actions de sensibilisations des jeunes aux consommations de drogues, alcool et tabac, jeux vidéo dans le milieu scolaire

- » Rechercher la participation des publics à la construction de leur trajectoire (*Personnes itinérantes, en difficulté, ...*)
- » Sensibiliser les professionnels qui encadrent les enfants et jeunes-adultes aux addictions (*écrans, tabac, ...*)
Sensibiliser les jeunes sur la santé sexuelle et affective

PILOTE(S)

1. ADDICTIONS France

CO-PILOTE(S): COMMUNAUTÉ, EDUCATION NATIONALE

PARTENAIRES À MOBILISER : MJC, MISSION LOCALE, LYCEES, ARS

PUBLIC CIBLE

LES ADOLESCENTS ET LES JEUNES ADULTES, PROFESSIONNELS ENCADRANT LES JEUNES

FICHE ACTION 3.1 : développer des actions de prévention pour la lutte contre la stigmatisation en santé mentale, favoriser le lien social

ENJEU : rendre le parcours des personnes plus fluide et lisible et lutter contre la stigmatisation sous toutes ses formes

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

Projet Régional de Santé / Schéma Régional de Santé / STS31

Engagement 4- renforcer la coordination des acteurs pour assurer la continuité des prises en charges et des accompagnements
Défi # 4 : améliorer les pratiques et les rôles dans une logique de parcours

Constat partagé

Manque de prévention en santé mentale,
L'isolement et la précarité sont les deux déterminants principaux qui sont ressortis des enquêtes
Difficultés à faire face à la montée de la violence en mairie et en structures de santé
Difficultés à trouver des solutions face à des publics complexes dans les territoires, de passage de relais par manque de connaissances des acteurs en SM
Mal-être/souffrance psychosociale des jeunes, des personnes âgées et des aidants
« Mon parcours Psy » saturé
Manque de visibilité des dispositifs existants

- ♦ **Action 3.1.1 : Améliorer l'orientation des personnes dans un parcours en santé mentale** (*notamment les personnes en situation de vulnérabilité*)
 - » Compléter-actualiser les répertoires existants (*envoi fiche contact, croiser avec l'existant, créer un livret*)
- ♦ **Action 3.1.2 : Développer l'interconnaissance des acteurs en santé mentale, améliorer la connaissance des dispositifs existants**
 - » Créer une Journée interprofessionnelle : forum, tables rondes, interventions d'experts- PTSM 31 (*dans le cadre des SISM*)
- ♦ **Action 3.1.3 : Créer un Conseil Local en Santé Mentale et prendre part aux SISM**
 - » En structurant un collectif d'acteurs en santé mentale sur le territoire pour élaborer un programme d'actions commun visant à renforcer les compétences psychosociales

PILOTE(S)

1. DAC 31
2. CLSM, PTSM 31, ARS
3. COLLECTIF SISM PUIS CLSM, ARS

CO-PILOTE(S): COMMUNUTÉ-CIAS, HOPITAL DE LANNEMEZAN, CMP, CLUB DE PREVENTION CD 31, SERVICES DES URGENCES HOSPITALIERES

PARTENAIRES À MOBILISER : Centres de formation en santé mentale, hôpital de Lannemezan, CH Gérard Marchant, Mutualité Française Occitanie, prévention - promotion sante (*IREPS*), RAP CLINIQUE en COMMINGES, Instance locale de concertation, CPAM, MSA, AZIMUT, CPTS, UNAFAM, PTSM 31, MDPH 31, GEM, associations « les psychologues du COMMINGES, « la psychanalyse dans la cité », service culturel Mairie de St Gaudens, associations sportives

PUBLIC CIBLE

PROFESSIONNELS DE LA SANTE MENTALE ET DU CHAMP DU SOCIAL ET DU MEDICO SOCIAL : animateurs, aidants, aides à domicile, secrétaires de Mairie, Professionnels de santé, para- médicaux,

Toute personne atteinte de troubles psychiques

FICHE ACTION 3.2 : faire monter en compétence les professionnels du champ de l'accueil d'enfants et de l'aide à domicile sur les troubles psychiques

ENJEU : repérer au plus tôt les situations de fragilité pour diminuer le recours aux soins en structures hospitalières

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

Projet Régional de Santé / Schéma Régional de Santé / STS31

Engagement #3 Défi #5 Améliorer l'offre de santé en réponse aux moments de vulnérabilité et aux besoins de rétablissement de la personne

Engagement #4 Défi #2 Garantir le continuum des prises en charges et des accompagnements entre la ville, l'hôpital et le secteur médico-social

Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS)

Constat partagé

Démographie médicale insatisfaisante en psychiatrie

Saturation du dispositif « mon parcours Psy » - agrément de la CPAM à augmenter
Accueil en urgence au CMP tous les jours de la semaine

Service des urgences hospitalières somatiques saturés par des personnes ayant des troubles psychiques

Différentiation dans prise en charge de personnes atteintes de troubles cognitifs et psychiques non respectée par manque de lits.

Territoire rural étendu, difficulté de déplacements pour consulter (CMP de Saint-Gaudens)

Le manque de moyens humains et financiers nuit à la prise en charge en santé mentale (délais de 11 mois pour un RDV avec Psychiatre) donc action sur la prévention et le repérage à promouvoir.

Faciliter l'installation de médecins psychiatres, psychologues

◇ Action 3.2.1 : favoriser la prévention en développant un réseau en santé mentale

- » Former-sensibiliser-outiller les professionnels pour une montée en compétences en santé mentale : accueillants et professionnels (*accueillants, animateurs, corps enseignants, aidants, infirmiers, aides à domicile, secrétaires de mairies, Médecins généralistes, Infirmiers, urgences...*) dans le repérage, afin de mieux appréhender les situations de vulnérabilité de la personne et faciliter sa prise en charge (*Recueil des besoins de formation sur les troubles psychiques, la santé mentale auprès des Mairies, MSP, Service hospitalier, ...*)
- » Organiser les formations en PSSM-sensibilisation-groupe de paroles
- » Repérer les professionnels et patients experts pour faire des RETEX

PILOTE(S)

1. CLSM

CO-PILOTE(S): COMMUNUTÉ-CIAS, HOPITAL DE LANNEMEZAN, HOPITAL G. MARCHANT, PTSM 31

PARTENAIRES À MOBILISER : PSYCHIATRES, SERVICES DES URGENCES HOSPITALIERES, CMP, ARS, GEM,

PUBLIC CIBLE

PROFESSIONNELS DU CHAMP DU SOCIAL ET DU MEDICO SOCIAL, tout professionnel confronté à l'accueil de personnes adultes ou enfants nécessitant un accompagnement en SM

Les personnes atteintes de troubles non prises en charge

FICHE ACTION 3.3 : favoriser l'écoute, l'orientation de personnes victimes de discrimination et de violence ou de discrimination

ENJEU : développer un parcours cohérent avec les acteurs pour les personnes victimes de violence

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

Projet Régional de Santé / Schéma Régional de Santé / STS31

Engagement #3 Défi #5 Améliorer l'offre de santé en réponse aux moments de vulnérabilité et aux besoins de rétablissement de la personne

Engagement #4 Défi #2 Garantir le continuum des prises en charges et des accompagnements entre la ville, l'hôpital et le secteur médico-social

Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS)

Constat partagé

Existence de violence intra familiale, auprès des personnes vulnérables (PH) sur le territoire

pas de parcours fléché pour les personnes victimes de viol (Migrants, femmes)

Difficulté de prise en charge de victimes de violences familiales, inceste par service de police (aménagement-confidentialité)

Saturation des psychologues pour «parcours psy»

Des ressources : AJC 31, Femmes de papier SDIF, CD 31, ACCEPT, les Psychologues CD 31 (post traumatisme)

Peu de places d'urgence

Séniors parfois délaissés, maltraités

Accueil SPIP : obligation de soin

Femmes victimes de violence prise en charges à l'Hôpital de Lannemezan service Psychiatrie engorgement des lits car aucune autre possibilité .

Manque de lien tribunal- éducation

Problématique de Prise

- ♦ **Action 3.3.1.1 : Accompagner les victimes de violences ou de discrimination en favorisant le parcours de la personne :**
 - » Créer le réseau nécessaire pour prendre en compte la plainte, protéger-soutenir en lien avec les acteurs existants+ formation des professionnels
- ♦ **Action 3.3.1.2 : Renforcer les hébergements d'urgence pour les personnes victimes de violence intrafamiliales**
 - » Favoriser la prévention en développant un réseau en santé mentale

PILOTE(S)

1. COMMUNAUTE -TRIBUNAL, POLICE ET GENDARMERIE

PARTENAIRES À MOBILISER : ARS, PSYCHIATRES, SERVICES DES URGENCES HOSPITALIERES, LES MEDECINS, LE CHCP, L'HOPITAL DE LANNEMEZAN, CH GERARD MARCHANT, ARS, ASSOCIATIONS D'AIDES AUX VICTIMES, FEMME DE PAPIERS, AJC 31, PROCUREUR

PUBLIC CIBLE

Personnes victimes de violence

Professionnels : tout professionnel confronté à l'accueil de personnes victimes de violence -discrimination

Axe 4 : favoriser le cadre de vie, l'aménagement durable du territoire pour une meilleure santé

2026 et suivantes

FICHE ACTION 4.1 : favoriser un cadre bénéfique pour la santé (qualité de l'air, de l'eau, de l'aménagement urbain)

ENJEU : meilleure prise de conscience de l'environnement sur la santé des individus

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales Projet Régional de Santé / Schéma Régional de Santé / STS31 Projet Régional Santé-Environnement Engagement #1 / Défi #1 Prendre en compte la santé environnementale dans les politiques de santé au titre d'une seule santé («one health») Engagement #1 Défi #5 Prévenir et s'adapter aux répercussions en santé du réchauffement climatique	Constat partagé : Un manque de prise en compte des questions de santé dans les aménagements urbains, du territoire Des inquiétudes concernant la qualité de l'air dans certains territoires Des préoccupations liées aux nuisibles (<i>moustiques tigres, tiques, ...</i>) Des chemins piétonniers / vélo à réhabiliter (<i>en cours</i>), pas de voies marchables en sécurité en ville Pas de culture pour prendre les transports en commun 80 % de la population possède un véhicule en territoire rural Population vieillissante rencontre des difficultés pour se déplacer, manque de place de parkings en centre-ville En centre-ville : ISS importantes , personnes sans voiture, des arrêts de bus en construction Pas de partage des mobilités Difficulté de se déplacer en fauteuil roulant Budget participatif de 150 000 € dédié aux habitants de St Gaudens 1 seule aire de covoiturage (<i>Ponlat Taillebourg</i>) Existence de WIMOOV : prêt de véhicule sous condition et « savoir rouler à vélo »
---	---

♦ Action 4.1.1 : Mettre en place des projets territoriaux de mobilité (*co-voiturage par exemple*) pour améliorer l'accès des habitants aux ressources et services de santé du territoire (*axe 1*)

- » Faciliter le co-voiturage et les déplacements entre les communes en développant des partenariats (*Axe 1*)
- » Etudier les pôles générateurs
- » Créer des micro-aires, parking relais, point de covoiturage reliés au transport en commun – gare
- » Simplifier au maximum les déplacements : faciliter la marche par la sécurisation de chemins piétonniers -trottoirs (*accès dans les écoles, par exemple*)
- » Créer un BlaBlaCar spécial Comminges-
- » Développer un réseau de transport en commun : suivre et renforcer l'expérimentation portée par le PETR (*Axe 1*)

♦ Action 4.1.2 : Agir pour un urbanisme favorable à la santé en s'appuyant sur les actions et initiatives existantes sur le territoire

- » Développer le réseau de pistes cyclables – répondre à des enjeux sécuritaires ;
- » Développer un facteur de tourisme (*Ecole du tour de France*) => Via Garonna à développer.
- » Accompagner la mise en place d'une plateforme de co-voiturage
- » Organiser une journée solidarité avec un défi : déplacer un village avoisinant de Saint-Gaudens avec le moins de voitures possibles
- » Redonner envie à la population d'investir les centres : organiser des journées sans voiture en hyper centre en développant des animations attractives avec les commerçants (*Attractivité du territoire, axe 1*)

PILOTE(S)

1. CONSEIL DEPARTEMENTAL, LES COMMUNES

CO-PILOTE(S): WI MOOV , LA REGION, PROMOTION OCCITANIE

PARTENAIRES À MOBILISER : ARS, Communauté – communes - associations sportives (*cyclisme*)-comité intercommunal jeunes-CPIE-ARS-Education Nationale - commerçants ...

PUBLIC CIBLE

Élus locaux, les techniciens, tout habitant

Axe 4 : favoriser le cadre de vie, l'aménagement durable du territoire pour une meilleure santé

En Cours

FICHE ACTION 4.2 : sensibiliser les professionnels de santé, le grand public et les élus, aux enjeux de santé environnementale

ENJEU : meilleure prise de conscience de l'environnement sur la santé des individus

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

Projet Régional de santé / Schéma régional de santé / STS31

Engagement #1 / Défi #1 Prendre en compte la santé environnementale dans les politiques de santé au titre d'une seule santé («one health»)

Projet Régional Santé-Environnement

Plan Climat Air Energie Territorial, PLUII

Constat partagé :

Méconnaissance de l'impact des déterminants environnementaux sur la santé

Anticiper les problématiques du changement du climat sur les habitants (*passoire thermique, îlot de fraîcheur dans les villes, points d'eau pour les personnes itinérantes, ombrières, cours d'école bétonnée, salle climatisée dans les structures médico-sociales, qualité de l'air intérieur, perturbateurs endocriniens*)

♦ Action 4.2.1 : Intégrer la santé environnementale aux événements organisés sur le territoire sur des thématiques santé.

- » Co organiser des salons ou forums s'information et de sensibilisation à la santé environnementale. Exemple : Forum accès aux droits et à la santé, forum logement

♦ Action 4.2.2 : Organiser un programme d'actions de prévention, promotion et d'éducation à la santé environnementale auprès des habitants autour d'enjeux du quotidien

- » Sensibilisation des professionnels et parents sur perturbateurs endocriniens
- » Enquête auprès des habitants sur les usages et besoins de la santé environnementale sur des périmètres bien définis (*quartiers, villages, écoles...*).
- » Intégrer la santé dans les projets d'urbanisme.
- » S'appuyer sur les événements locaux sur la santé pour faire un focus sur la santé environnementale.
- » Mettre en place des campagnes de sensibilisation du grand public sur les différents le changement climatique via les Mairies (*Plan grand froid et canicule, pollution, pollen ...*) et y associer les professionnels.
- » Organiser des ateliers pour sensibiliser et proposer des réflexes et bonnes pratiques : Faire travailler les citoyens à la signalétique sur les risques liés aux tiques. Exemple : affiche « prévention des tiques » sur les sentiers de rando et cyclables (*lien avec la promotion de l'application de la collectivité sur les randos Rando comminges*)
- » Aborder les questions de qualité de l'air intérieur/extérieur

PILOTE(S)

1. CEREMA, ARS, COMMUNAUTÉ

CO-PILOTE(S): MAIRIE DE SAINT GAUDENS, AGENCE DE L'EAU, ASSOCIATIONS

PARTENAIRES À MOBILISER : ARS, Mairies, associations, Promotion Occitanie

PUBLIC CIBLE

tous les habitants, Élus locaux, les techniciens,

Axe 4 : favoriser le cadre de vie, l'aménagement durable du territoire pour une meilleure santé

2026 - 2028

FICHE ACTION 4.3 : anticiper les enjeux de santé liés à l'habitat, l'environnement et au changement climatique

ENJEU : meilleure prise de conscience de l'environnement sur la santé des individus

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

Projet Régional de santé / Schéma régional de santé / STS31
Engagement #1 / Défi #1 Prendre en compte la santé environnementale dans les politiques de santé au titre d'une seule santé («one health»)
Projet Régional Santé-Environnement
Plan Climat Air Energie Territorial, PLUII

Constat partagé :

Un manque de prise en compte des questions de santé dans les aménagements urbains, du territoire
Des inquiétudes concernant Le réchauffement climatique et l'impact sur l'Habitat.

♦ Action 4.3.1 : sensibiliser les élus sur la santé environnementale, inclure la santé dans les dispositifs (contrat de ville)

- » Mettre en place des « balades sensibles » sur les différentes communes en associant la population
- » Développer la « valise à Outils » sur le territoire (fiches de sensibilisations, jeu)
- » Engager/participer à une réflexion autour d'une stratégie locale afin d'intégrer la santé dans chacun des dispositifs.
- » Promouvoir la re-végétalisation des cours d'Ecole = Cours Oasis, des ilots de fraîcheur

PILOTE(S)

1. CEREMA
2. ARS
3. COMMUNAUTÉ

CO-PILOTE(S): Commune de SAINT-GAUDENS, CIAS, les communes, Agence de l'eau Adour Garonne, association d'éducation à l'environnement

PARTENAIRES À MOBILISER : habitants, promotion Occitanie, CPTS

PUBLIC CIBLE

Élus locaux, professionnels relais (Sanitaire et médico-social et social), techniciens, les urbanistes, les enfants, les habitants, les personnes âgées

FICHE ACTION 5.1 : anticiper la perte d'autonomie des personnes âgées à domicile et en institution et des personnes en situation de handicap

ENJEU : prendre en compte les spécificités des territoires dans la recherche de solutions afin de lutter contre les inégalités sociales et sanitaires

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

Projet Régional de Santé / Schéma Régional de Santé / STS31

Engagement #3 Défi #5 Améliorer l'offre de santé en réponse aux moments de vulnérabilité et aux besoins de rétablissement de la personne

Engagement #4 Défi #2 Garantir le continuum des prises en charges et des accompagnements entre la ville, l'hôpital et le secteur médico-social

Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS)

Constat partagé :

Peu ou pas de connaissances sur le programme ICOPE

Personnes sont isolées en milieu rural. Peu de rencontres, de partage entre les jeunes et les personnes âgées.

Diminution des activités de loisirs en association par perte d'adhérents

Manque d'information sur les dispositifs d'aménagement des logements pour les plus de 60 ans

Manque de lien entre le social et la santé. Manque de liens entre médecine de ville et hôpital.

Besoin de formation à l'utilisation des comptes MSA CPAM espace e-santé

- ♦ **Action 5.1.1 : Déployer le programme Icope : former les professionnels de santé et les aidants** (dépliants, formation, réunion) afin de mieux détecter les personnes fragilisées et prévenir la perte d'autonomie
- ♦ **Action 5.1.2 : Lutter contre l'isolement**
 - » Développer des activités dans les tiers lieux pour proposer des activités et un accompagnement au numérique, animé ou coanimé par des jeunes (MJC, AZIMUT ...)
 - » Proposer aux séniors des villages de partager des animations, de se restaurer (tout habitant) avec les résidents de la MARPA de St-Plancard
- ♦ **Action 5.1.3 : Améliorer le lien hôpital avec médecine de ville**
 - » Mieux coordonner le retour à domicile notamment entre Hôpital-ville : programme « Prado » et développer un travail partenarial pour le déploiement de l'espace santé
- ♦ **Action 5.1.4 : Développer la prise en charge de patients les plus fragiles dans les structures**
 - » Déployer la PASS : Parcours d'Accès Spécifique Santé sur le territoire auprès des ETMS, associations d'insertion sociale, de lutte contre l'exclusion, pour les plus défavorisés
 - » Proposer la mutualisation de locaux afin de sensibiliser les bénéficiaires et leurs familles sur les thématiques liées à l'Hygiène de vie (activités physique adaptée, outils numérique, l'alimentation, bucco-dentaire, etc.) (Exemple : MARPA de SAINT-PLANCARD)
- ♦ **Action 5.1.5 : Encourager la formation des professionnels de l'aide à domicile, des bénévoles, des aidants, les étudiants en santé sur les outils numériques en santé,**
 - » Utilisation de l'espace santé, AMELI, former sur le vieillissement, la perte d'autonomie
 - » Faire intervenir la CPAM et la MSA auprès des structures pour former les professionnels et usagers. (Axe 1 accès au numérique)
- ♦ **Action 5.1.6 : Mise en place d'actions de prévention pour les plus de 60 ans** (chute, activité physique, nutrition, sommeil, hygiène bucco-dentaire ...) dans tout le territoire et les mutualiser, puis soutenir le parcours individuel (passerelle avec les associations)
- ♦ **Action 5.1.7 : Communiquer auprès des professionnels de santé, des associations et des mairies sur les dispositifs d'aide d'aménagement des logements.**

PILOTE(S)

1. CPTS
2. MARPA-COMMUNAUTE, CIAS, professionnels de santé
3. CPTS-HOPITAL-COMMUNAUTE
4. PASS de Centre Hospitalier Comminges Pyrénées.
5. CPAM-MSA
6. MUTUALITE FRANCAISE OCCITANIE, MSA, CARSAT, CD 31
7. COMMUNAUTE

CO-PILOTE(S): DTS

PARTENAIRES À MOBILISER : ARS, M2P MSA, ARS, CD 31, CIAS, COMMUNES, SAAD, SSIAD, EHPAD, associations de lutte contre les exclusions, EFFORMIP, associations sportives, caritatives, ASEI, AGAPEI, ESAT, FAM, PEP 31, les MSP, SAMSAH-SAVS, AGIR-ARCCO, LA BOUSSOLE DES AIDANTS, Maison des Aidants, DAC 31, ADMR

PUBLIC CIBLE : personnes âgées et en situation de précarité, de handicap

FICHE ACTION 5.2 : faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap

ENJEU : prendre en compte les spécificités des territoires dans la recherche de solutions afin de lutter contre les inégalités sociales et sanitaires

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

Projet Régional de Santé / Schéma Régional de Santé / STS31
Engagement #3 Défi #5 Améliorer l'offre de santé en réponse aux moments de vulnérabilité et aux besoins de rétablissement de la personne
Engagement #4 Défi #2 Garantir le continuum des prises en charges et des accompagnements entre la ville, l'hôpital et le secteur médico-social
Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS)

Constat partagé :

Manque de visibilité des ressources existantes sur le territoire en matière de transport à la demande.
Un jeu lié au vieillissement des aidants des personnes handicapées.
Liste d'attente importante dans les structures médico-sociales.
Des logements peu adaptés au vieillissement

◇ Action 5.2.1 : encourager le développement de solutions d'hébergement sur le territoire telles que l'accueil familial et les habitats inclusifs,

- » Développer les pensions de famille
- » Ouvrir des places de logements temporaires pour les 60 et + dans Les EHPAD ou MARPA (MARPA de Saint-Plancard)

◇ Action 5.2.2 : faciliter les démarches des personnes ayant perdu subitement leur autonomie pour bénéficier d'aides

- » Initier un parcours de prise en charge : CD 31, SAD, DAC 31, CIAS

PILOTE(S)

- 1- MARPA
- 2- CD 31, MDPH

CO-PILOTE(S): DAC 31, DTS, les associations France Handicap

PARTENAIRES À MOBILISER : M2P MSA, ARS, CIAS, COMMUNES, SAAD, SSIAD, EHPAD, AGIR-ARCCO, LA BOUSSOLE DES AIDANTS, Maison des Aidants, ADMR

PUBLIC CIBLE

Personnes âgées et en situation de précarité, de handicap

FICHE ACTION 5.3 : accompagner les aidants

ENJEU : le vieillissement de la population engendre l'accroissement des aidants, leur repérage est difficile et leur accompagnement à adapter

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

Projet Régional de Santé / Schéma Régional de Santé / STS31

Engagement #3 Défi #5 Améliorer l'offre de santé en réponse aux moments de vulnérabilité et aux besoins de rétablissement de la personne

Engagement #4 Défi #2 Garantir le continuum des prises en charges et des accompagnements entre la ville, l'hôpital et le secteur médico-social

Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS)

Constat partagé :

Isolement face à la détresse, la maladie, le Handicap

Difficulté de trouver les informations sur les dispositifs d'aides

Enjeux financiers pour les aidants

Manque de structure de répit pour les aidants, d'une structure sur le Nord du territoire (*L'Isle-en-Dodon*) type CAJA

Difficulté pour repérer /prendre en compte les aidants

Manque de formation pour accéder aux comptes CPAM-MSA pour les aidants

Problématiques des mobilités : financement des déplacements vers les structures de jour insuffisants

Difficulté pour se libérer, avoir du temps = épuisement

♦ Action 5.3.1 : Mettre en place des actions visant à optimiser les déplacements des aidants au nord du territoire.

- » Créer un lieu dans le Nord du territoire pour limiter les déplacements des aidants en créant un groupe de travail

♦ Action 5.3.2 : Encourager le développement de logements temporaires et durables

- » Encourager et communiquer sur l'exitance de logements intergénérationnel (*Saint-Gaudens, Saint-Plancard*)

♦ Action 5.3.3 : Renforcer les ateliers aidants – aidés organisé sur le territoire (*médiation culturelle envers le public empêché...*) sur le territoire

♦ Action 5.3.4 : Améliorer la diffusion des informations à destination des aidants (la boussole de l'aidant, ...) en répertoriant l'existant

- » Créer un forum des aidants

PILOTE(S)

1. MSA
2. MARPA
3. COMMUNAUTE-MEDIATHEQUE
4. DAC 31- CD 31

CO-PILOTE(S): COMMUNAUTE

PARTENAIRES À MOBILISER : M2P MSA, ARS, CIAS, COMMUNES, SAAD, SSIAD, EHPAD, AGIR-ARCCO, LA BOUSSOLE DES AIDANTS, Maison des Aidants, BULLE D'AIR – SOLIDARITES FAMILLES , ADMR

PUBLIC CIBLE

Aidants et Personnes âgées et en situation de précarité, de handicap

FICHE ACTION 6.1 Prévenir des risques psychosociaux en favorisant le bien-être au travail des soignants, des professionnels du médicosocial et du social

ENJEU : prendre en compte les spécificités des territoires dans la recherche de solutions afin de lutter contre les inégalités sociales et sanitaires

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

Projet Régional de Santé / Schéma Régional de Santé / STS31

Engagement #6 / Défi #3 Améliorer les conditions d'exercice, la qualité de vie au travail et les mobilités professionnelles

Constat partagé :

Problématiques liées au sommeil, à la surcharge du travail (*moyenne d'heures hebdomadaires 53 h pour les MG*), à l'organisation du travail, problème de sécurité avec patients ; Risques psychosociaux +++

Perte de l'attractivité des métiers. Recherche de QV personnelle-travail: changement sociétal ; Manque de remplaçant diplômée, manque de moyens humains et financiers ; Métiers en tension dans certains secteurs et structures : infirmières , aide-soignant, assistantes maternels, métiers de la petite enfance, de l'éducation spécialisée, assistant sociaux, pharmaciens....

♦ Action 6.1.1 : Renforcer les liens entre professionnels sociaux médico-sociaux et sanitaires

- » Créer des espaces de rencontres : ½ journées de sport, ½ journée sensibilisation au prendre soin de soi, culture du respect, de la bienveillance, nécessité de pauses, repas, aménagement des locaux...
- » Créer une application entre professionnels de santé-futurs professionnels : pour loisirs partagés, infos - conférences...
- » Organiser des lieux de repos pour les aides à domicile en milieu rural
- » Renforcer Café des partenaires

♦ Action 6.1.2 : Encourager la mutualisation des formations sur des sujets communs entre les professionnels de la ville et de l'hôpital

- » Formations sur la gestion du stress, des conflits, émotions, vieillesse et fin de vie ,
- » Sensibiliser aux addictions (*addictions France*)

♦ Action 6.1.3 : Valoriser les images des métiers (*attractivité des métiers axe 1*)

- » Création de vidéo-témoignage de vécu professionnel

♦ Action 6.1.4 : Recenser et faire connaître les structures et associations sportives ou culturelles du territoire proposant des tarifs préférentiels aux professionnels de santé

PILOTE(S)

1. La REGION
2. LES LYCEES – LES PROFESSIONNELS DE SANTE- LA REGION, L'UNIVERSITE DE SANTE. LA COMMUNAUTE, RESEAU SUP' COMMINGES.

CO-PILOTE(S): COMMUNES DE SAINT GAUDENS

PARTENAIRES À MOBILISER : Structures de formation - IFSI, IFAS, professionnels de santé maitres de stage, ARS

PUBLIC CIBLE

60 Elèves de classe de scientifique se destinant aux études en santé.
Professionnels de santé du territoire encadrant



ÉVALUATION DU PLAN D' ACTIONS

Le Contrat Local de Santé fera l'objet d'une évaluation qui sera conduite avec des points d'étape réguliers sur les actions et le processus au sein des instances de gouvernance.

La mise en place et le suivi d'un carnet de bord réalisé par le coordinateur du Contrat Local de Santé, en lien avec les indicateurs définis dans chacune des fiches-actions, permettra aux présents signataires d'en apprécier le degré de réalisation des actions.

L'évaluation du Contrat Local de Santé fera l'objet de rapports d'évaluation annuels, d'un bilan intermédiaire (*à mi-parcours*) ainsi que d'un bilan au terme de ce contrat.

Le bilan annuel permettra également de faire évoluer le plan d'action, le cas échéant de l'enrichir avec des nouvelles fiches-actions, de renouveler ou prolonger une action.

Les indicateurs de processus et d'impact seront mis en place tout au long du Contrat local de santé visant à :

- Prendre du recul et de faire le point sur ce qui a été accompli et ainsi légitimer la démarche,
- Mesurer l'efficacité du CLS signé en questionnant si les objectifs du CLS sont atteints,
- Améliorer la qualité du programme d'actions mis en place (*à savoir si les actions se sont déroulées comme prévu et d'expliquer les écarts, le cas échéant*),
- Décider de la poursuite ou non d'une action incluse dans le programme d'actions du CLS,
- Identifier des pistes d'amélioration et de les mettre en œuvre,
- Guider la reconduction du CLS,
- Rendre compte des financements mobilisés,
- Communiquer sur le CLS mis en place et de le valoriser.

Par ailleurs, l'évaluation dispose d'un large panel de bénéficiaires. Elle profite en effet à la fois aux signataires du CLS, aux membres des différentes instances de ce dernier, aux porteurs de fiches-actions, aux partenaires mobilisés, à la population...

L'axe de la communication ne fait pas l'objet de fiches-actions. Cependant, chaque action sera diffusée et communiquée à l'ensemble des partenaires, à la population, aux élus et seront mesurées.

COORDINATION

La mission de coordination du Contrat Local de Santé, actée au sein de ce présent contrat, permettra de décliner les actions du futur Contrat Local de Santé., à partir des réalités du territoire et en cohérence avec le Projet Régional de Santé Occitanie.



A partir d'une méthodologie de projet et d'animation travaillée dans le cadre de la l'équipe projet, sous l'autorité décisionnelle du comité de pilotage, le poste de coordination est placé sous l'autorité hiérarchique de la Présidente de l'intercommunalité et il prendra attache auprès des interlocuteurs de la DD ARS 31 autant que nécessaire. Ces temps de travail lui permettront de s'appuyer sur les ressources disponibles et de s'assurer de la cohérence des travaux, en articulation avec les autres projets de santé portés sur le territoire.

La coordonnatrice aura pour mission d'animer le CLS et d'en assurer le lien avec les différentes instances de la collectivité et les diverses parties prenantes.

Une attention particulière sera portée à la déclinaison de la démarche et des sujets engagés au sein du CLS, en cohérence et articulation avec la CPTS en cours de déploiement sur ce même territoire. Cette phase de co-construction et de déclinaison opérationnelle pourra faire l'objet d'une animation via des groupes de travail ou de toute autres méthodes de concertation des habitants, professionnels, élus, et institutionnels du territoire.

La coordinatrice rendra compte conjointement de la teneur de ses travaux à l'ARS et à la Communauté des communes Cœur et Coteaux Comminges : les deux financeurs et signataires du présent contrat.

FINANCEMENT DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE PRÉFIGURATION

Les signataires s'engagent à cofinancer à parts égales la coordination du CLS (le poste du coordonnateur ainsi que ses frais de fonctionnement), pour un montant global annuel plafonné à 60 000€ en année pleine.

L'ARS Occitanie verse à la collectivité sa participation au financement du poste soit 30 000€ maximum en année pleine. Un Contrat d'Objectifs et de Moyens en fixera ses modalités.

DURÉE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Le Contrat local de santé est conclu pour une durée de 5 ans, du 10 décembre 2024 au 10 décembre 2029

MODIFICATION/RÉSILIATION

Le contenu du présent contrat pourra être révisé et complété par les parties au cours des cinq années, sur décision prise d'un commun accord par le comité de pilotage du Contrat Local de Santé. Toute modification des conditions ou modalités substantielles d'exécution du présent contrat fera l'objet d'un avenant.

De fait, en fonction des besoins identifiés tout au long de la période d'animation du présent contrat de nouveaux axes et objectifs pourront éventuellement être mis en place.

Chaque partie peut par ailleurs mettre fin au présent contrat en cas de manquement par l'une des parties de ses obligations. La partie souhaitant mettre fin à son engagement devra notifier son souhait et le motif à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

À Saint-Gaudens, le 10 décembre 2024

Pour la Communauté de Communes
Cœur et Coteaux Comminges

Pour l'Agence Régionale de Santé
Occitanie

La Présidente



Magali GASTO OUSTRIC

P/ Le Directeur Général
La Directrice départementale H.S.

IR

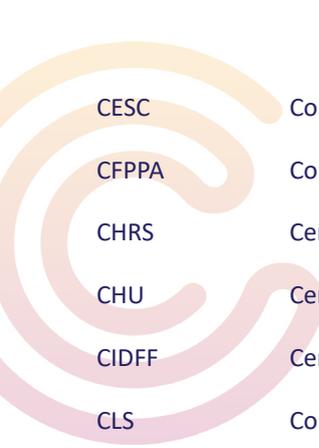
Didier JAFFRE

Isabelle REDINI

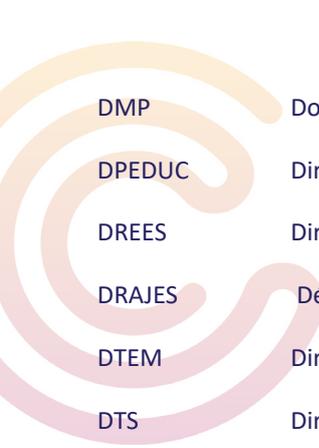


GLOSSAIRE DES SIGLES

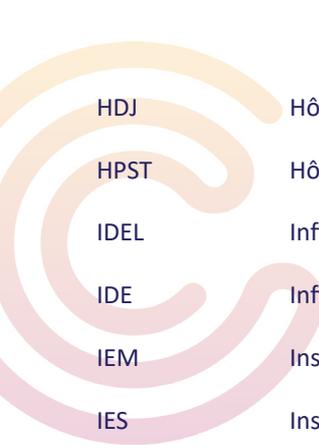
AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
AAP	Appel à Projets
ACS	Ade à la Complémentaire Santé
ABS	Analyse des Besoins Sociaux
AEEH	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
AEP	Association d'Education Populaire
ALD	Affection Longue Durée
AME	Aide Médicale d'Etat
AMELI	Assurance Maladie en Ligne
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
AP	Activité Physique
APA	Activité Physique Adaptée
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
APLS	Association pour la Psychanalyse et le Lien Social
APTER	Action Locale et Projet
ARS	Agence Régionale de Santé
ARSEAA	Association Régionale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Région Toulousaine
ASEI	Agir Soigner Eduquer Inclure ATMO indicateur journalier de la qualité de l'air calculé à partir des concentrations dans l'air de polluants réglementés
AUAT	Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse aire métropolitaine
CADA	Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail
CATTP	Centres d'Accueil Thérapeutiques à Temps Partiel
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CD	Conseil Départemental
CDS	Centre De Santé
CDOS	Comité Départemental Olympique et Sportif



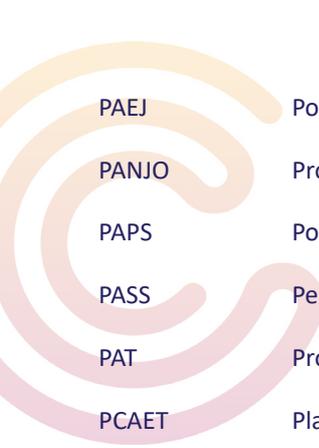
CESC	Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté
CFPPA	Conférence des financeurs
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CLS	Contrat Local de Santé
CLSM	Conseil Local en Santé Mentale
CISPD	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMP	Centre Médico-Psychologique
CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CMUC	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNFPT	Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale
CNR	Conseil National de la Refondation
CODEV	Conseil de Développement
COPIL	Comité de Pilotage
COS	Cadre d'Orientation Stratégique
COTECH	Comité Technique
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale en Santé
CRA	Centre de Ressources Autisme
CREAI-ORS	Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations – Observatoire Régional de Santé
CRTE	Contrat de Relance et de Transition Ecologique
CRSA	Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
CSAPA	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CTG	Convention Territoriale Globale
CTO	Contrat Territorial Occitanie
CTS	Conseils Territoriaux de Santé
C2S	Complémentaire Santé Solidaire (ex CMUC) DAC31 Dispositif d'Appui à la Coordination
DCOS	Direction de la Cohésion Sociale DEETS Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
DITEP	Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
DLS	Diagnostic Local de Santé



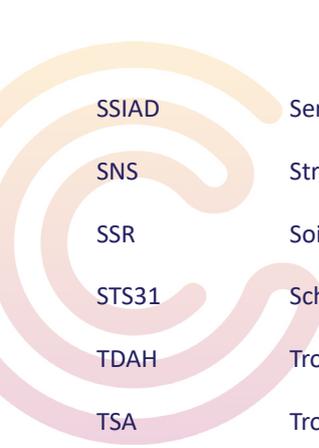
DMP	Dossier Médical Partagé
DPEDUC	Direction des Politiques Educatives
DREES	Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
DRAJES	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
STEM	Direction de la Transition Ecologique et des Mobilités
DTS	Direction Territoriale des Solidarités
DSA	Direction Santé et Autonomie
DYS (troubles)	Troubles spécifiques du langage et des apprentissages
EEAP	Etablissements pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés
EfFoRMip	Equipe pour favoriser la forme dans l'Intérêt du Patient
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EIS	Evaluation d'Impacts en Santé
EMAS	Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation
EMIC	Equipe Mobile d'Intervention et de Crise
EMIHP	Equipe Mobile d'Intervention du Handicap Psychique
EMPP	Equipe Mobile de Psychiatrie et Précarité
EN	Education Nationale
EPCI	Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
ERP	Établissement Recevant du Public
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESP	Equipe de Soins Primaires ES .Établissements et Services
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETP	Education Thérapeutique du Patient
FIR	Fonds d'Intervention Régional
FNPEIS	Fonds National de Prévention d'Education et d'Information Sanitaire
GEM	Groupe d'Entraide Mutuelle
GHT	Groupement Hospitalier de Territoire
GIHP	Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées
GraDes	Groupement Régionale d'Appui au Développement de la e-santé
GT	Groupe de Travail
HAD	Hospitalisation A Domicile
HAS	Haute Autorité de Santé
HCSP	Haut Conseil de la Santé Publique



HDJ	Hôpital de Jour
HPST	Hôpital, Patients, Santé, Territoires
IDEL	Infirmier Diplômé d'Etat Libéral
IDE	Infirmier Diplômé d'Etat
IEM	Institut d'Education Motrice
IES	Institut pour Déficients Visuels
ILC	Instance Locale de Concertation
IME	Institut Médico-Educatif
IPA	Infirmier en Pratique Avancée
IREPS	Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé
ISTS	Inégalités Sociales et Territoriales de Santé
ITEP	Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
IVG	Interruption Volontaire de Grossesse
LPC	Langage Parlé Complété
LSF	Langue des Signes Française
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée MDA Maison Départementale des Adolescents
MDP	Maison de Proximité
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDS	Maison Départementale de Solidarités
MECS	Maison d'Enfance à Caractère Social
MFO	Mutualité Française Occitanie
MFS	Maison France Services
MG	Médecin Généraliste
MILDECA	Mission interministérielle de Lutte Contre les drogues et les Conduites Addictives
MISAS	Mission Accompagnement Santé (ex PFIDASS)
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MSP	Maison de Santé Pluriprofessionnelle
MSS	Messagerie de Santé Sécurisée
MT	Médecin Traitant
OFDT	Observatoire Français des Drogues et des Tendances Addictives
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSCARs	Observation et Suivi Cartographique des Actions Régionales de Santé
PA/PH	Personnes Agées / personnes handicapées



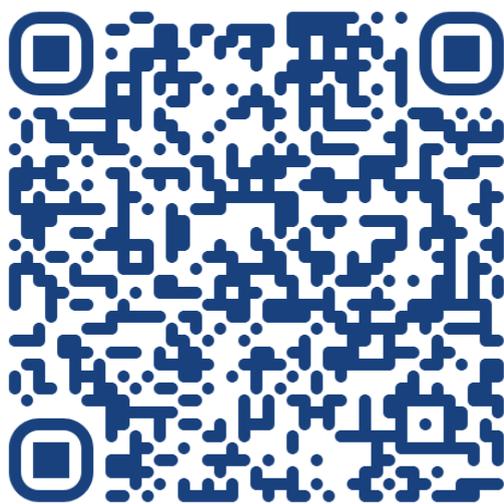
PAEJ	Point Accueil Ecoute Jeunes
PANJO	Programme de Promotion de la santé et de l'Attachement des Nouveau-nés et de leurs Jeunes parents
PAPS	Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé
PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PAT	Projet Alimentaire de Territoire
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PEDT	Projet Educatif Territorial
PFIDASS	Plateforme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé
PGI	Pôle Guidance Infantile
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PLH	Plan Local de l'Habitat
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PNNS	Plan National Nutrition Santé
PRAD	Portage de Repas A Domicile
PRAPS	Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins
PROVIS	Programme relatif à la Prévention des Violences Sexuelles et à l'Accès aux soins des victimes de ces violences
PRS	Projet Régional de Santé
PRSE	Projet Régionale Santé Environnement
PTSM31	Programme Territorial de Santé Mentale
PSSM	Premiers Secours en Santé Mentale
PST	Projet Social de Territoire
QVT	Qualité de vie au travail
RAP31	Réseau Adolescence et Partenariat
RSA	Revenu de Solidarité Active
SAAD	Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
SAD	Service Autonomie à Domicile
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAMU	Service d'Aide Médicale d'Urgence SAVS Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SE	Santé-environnement
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
SISM	Semaines d'Information sur la Santé Mentale
SPF	Santé Publique France SRS Schéma Régional de Santé



SSIAD	Service de Soins Infirmiers à Domicile SNP Soins Non Programmés
SNS	Stratégie Nationale de Santé
SSR	Soins de Suite et de Réadaptation
STS31	Schéma Territorial de Santé
TDAH	Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité
TSA	Trouble du Spectre de l'Autisme
UMES	Unité Mobile d'Evaluation et de Soutien
UNAFAM	Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
URPS	Union Régionale des Professionnels de Santé
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VSL	Véhicule Sanitaire Léger

Communauté de Communes Cœur Coteaux du Comminges

En savoir plus sur le projet CLS



Nous contacter :
Coordination CLS

4, rue de la République
31800 Saint-Gaudens

05 82 59 00 04 ou 07 77 69 03 37

sante@la5c.fr